

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 23 août 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## RENTREE DU FOOT 2021

Cette rentrée 2021/2022 sera sans aucun doute encore "particulière". Suite à l'Arrêt prolongé de la pratique normale du football en 2021 avant une légère reprise en juin, mais suivi des vacances scolaires d'été, la Reprise 2021 doit être réussie afin : De permettre de remobiliser, de rassurer les pratiquants et leurs parents ; D'attirer comme chaque saison de nouveaux.elles joueur.se.s notamment chez les plus jeunes (U6 à U11).

Pour consulter la liste des inscrits et/ou vous inscrire à cette Rentrée du Foot : [Cliquez ici](#)

## PLATEAUX CLASSIQUES U6-U9

Les premiers plateaux débiteront le 25 septembre pour les U8-U9 et le 2 octobre pour les U6-U7.

Afin de faire participer votre club sur ces plateaux, il faut vous inscrire sur la plateforme spécifique dédiée aux plateaux classiques.

Un mail complémentaire vous sera envoyé afin de vous rappeler la procédure à réaliser.

Attention, la base de données des responsables pouvant inscrire les équipes a été réinitialisée. Il faut donc procéder à la création du compte responsable puis à sa validation par le club avant de pouvoir inscrire vos équipes sur un plateau.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au dimanche 5 septembre.

## CHALLENGE AUTOMNE

Dans le but de lancer la saison 2021/2022 sur le Football d'Animation, nous vous sollicitons afin de vous inscrire sur les dispositifs des mois de septembre/octobre des catégories U10 à U13, à savoir :

Challenge d'Automne : En attendant la stabilisation de vos effectifs et de définir le nombre d'équipes engagé pour la saison sur les catégories U10 à U13, la Cion FA vous propose de participer sur 3 dates (25/09, 02/10 & 16/10) aux rencontres du Challenge d'Automne. Les équipes seront associées sur des plateaux par 3 ou 4 ; plusieurs formules d'organisation vous seront proposées, ce sera ensuite à vous, en accord avec les clubs désignés de choisir la plus adaptée, à vos effectifs. Attention, les équipes participant aux Critériums Espoir & Régional, ne peuvent participer sur ces journées.

Pour vous inscrire sur ces dispositifs, merci de remplir jusqu'au dimanche 5 septembre pour les U11 le bulletin correspondant en [cliquant ici](#).

## PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

### Liste des clubs inscrits

- CHANTELOUP US
- FONTENAY FLEURY FC
- MANTES LA VILLE FC
- MAURECOURT FC
- MONTIGNY LE BX AS
- POISSY AS
- PORCHEVILLE FC
- VILLENES ORGEVAL FC

La Commission étudiera la validité de ces engagements. En attendant si vous souhaitez participer à ces plateaux, [cliquez ici](#).

## CRITERIUMS ESPOIRS U10-U13

### Liste des clubs inscrits

#### CRITERIUMS ESPOIRS U10-U11

##### Encadrement & licences conformement, engagement club validé

- BAILLY NOISY STANDARD F.C.
- CONFLANS FC
- HOUILLES AC
- MUREAUX OFC
- ST GERMAIN EN LAYE F.C.
- VOISINS F.C.

##### Encadrement conforme mais manque licence(s) 2021/2022

- CARRIERES SUR SEINE US
- CHATOU AS
- MARLY LE ROI U.S.
- MAULOISE US
- MONTIGNY LE BX AS
- POISSY AS
- SARTROUVILLE E.S.
- TRAPPES ETOILE SPORTIVE
- VERNEUIL SUR SEINE U.S.
- VERSAILLES 78 FC

##### Encadrement non conforme, engagement club non validé

- ELANCOURT O.S.C. : *Educateur U10 non qualifié*
- FONTENAY-LE-FLEURY F.C. : *Educateur U10 non qualifié*
- MANTES LA VILLE FC : *Educateurs U10/U11 non qualifiés*
- MAUREPAS A.S. : *Educateur U10 non qualifié*
- NEAUPHLE-PONT. 78 R.C. : *Educateur U10 non qualifié*
- PLAISIROIS FO : *Educateur U10 ou U11 non qualifié*
- RAMBOUILLET YVELINES F.C. : *Educateur U10 non qualifié*
- VILLENES ORG F.C. : *Educateur U10 ou 11 non qualifié*

Merci à ces clubs de nous contacter en expliquant la ou les problématique(s) rencontré(es) afin que la Commission étudie plus en détail votre engagement.

##### Encadrement non déclaré, engagement club non validé

- CARRIERES GRESILLONS A.S.
- GUYANCOURT FOOTBALL E.S.
- LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES
- MANTOIS 78 F.C.
- MONTESSON U.S.
- PARIS SAINT GERMAIN FC
- VELIZY ASC
- VIROFLAY USM : *Club 2020/2021 non réengagé*

Nous demandons à ces clubs de désormais nous fournir l'encadrement technique de leurs équipes.

La réponse est demandée pour le dimanche 29 août, dernier délai. Pour saisir les informations, [cliquez ici](#).

## CRITERIUMS ESPOIRS U12-U13

##### Encadrement & licences conformement, engagement club validé

- HOUILLES AC
- PARIS ST GERMAIN F.C.
- TRAPPES ETOILE SPORTIVE
- VOISINS F.C.
- YVELINES U.S.

##### Encadrement conforme mais manque licence(s) 2021/2022

- ACHERES C.S.
- BAILLY NOISY STANDARD F.C.
- ELANCOURT O.S.C.
- FONTENAY-LE-FLEURY F.C.
- LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES
- MARLY LE ROI U.S.
- MAULOISE US
- MAUREPAS AS
- MONTIGNY LE BX AS
- SARTROUVILLE E.S.
- ST GERMAIN EN LAYE F.C.
- VERSAILLES 78 FC

##### Encadrement non conforme, engagement club non validé

- CARRIERES S/s US : *Educateur U12 ou U13 non qualifié*
- CHATOU A.S. : *Educateur U12 non qualifié*
- NEAUPHLE-PONT. 78 R.C. : *Educateur U12 non qualifié*
- RAMBOUILLET YVELINES F.C. : *Educateur U13 non qualifié*
- VERNEUIL SUR SEINE U.S. : *Educateur U12 non qualifié*
- VILLENES ORGEVAL F.C. : *Educateur U13 non qualifié*

**Merci à ces clubs de nous contacter en expliquant la ou les problématique(s) rencontré(es) afin que la Commission étudie plus en détail votre engagement.**

**Encadrement non déclaré, engagement club non validé**

- CHANTELOUP US : *Club 2020/2021 non réengagé*
- CHESNAY 78 FC : *Club 2020/2021 non réengagé*
- CONFLANS FC
- CLAYES SOUS BOIS USM : *Club 2020/2021 non réengagé*
- GUYANCOURT FOOTBALL E.S.
- MANTOIS 78 F.C.
- MONTESSON U.S.
- MUREAUX O.F.C.
- PLAISIROIS FO
- POISSY AS
- VELIZY ASC
- VIROFLAY USM : *Club 2020/2021 non réengagé*

Nous demandons à ces clubs de désormais nous fournir l'encadrement technique de leurs équipes.

La réponse est demandée pour le dimanche 29 août, dernier délai.

Pour saisir les informations, [cliquez ici](#).